



Le 17 janvier 2024

## La régularisation des médecins à titre étranger utilisée pour fermer des services !

Il y a déjà eu la loi RIST, pleine de bonnes intentions : réduire l'intérim à l'hôpital. Mais son application non préparée par des mesures permettant l'intégration de ces médecins dans des postes fixes à l'hôpital, en particulier des mesures d'attractivité, a mis en difficulté de nombreux services, été le prétexte à des fermetures (« il n'y a pas de médecins ») ou à la régulation des urgences !

Aujourd'hui, la régularisation annoncée et justifiée de la situation des PADHUE (praticiens à diplôme hors union européenne) laisse présager les mêmes conséquences pour la population : des réductions d'activité, des fermetures ! La vérification de leurs connaissances est légitime, mais entre calendrier des épreuves, changement des règles, taux de réussite bien inférieur à la réalité de leurs compétences, postes disponibles, cette régularisation va à nouveau être utilisée pour justifier des fermetures, adapter la carte des services aux projets inavoués des ARS de fermer des activités de proximité.

Sans parler des difficultés des PADHUE pour renouveler leur titre de séjour, dans le contexte xénophobe de la loi Darmanin, beau parapluie pour les directions d'hôpitaux et ARS.

C'est scandaleux, alors que ces médecins sont nécessaires au fonctionnement de nos hôpitaux et ont été exploités durant des années, sous payés, soumis à de dures conditions de travail. Aujourd'hui, ce sont 2000 PADHUE dont plus de 1000 exerçant dans les services d'urgence, qui se retrouvent sans solutions administratives alors que notre pays manque de médecins.

De plus, les mécanismes mis en place sont un appel d'air pour faire venir de nouveaux médecins de pays où ils vont faire défaut à leur système de santé alors même que leur formation y a été financée, plutôt que de régulariser ceux qui sont déjà en France, pour des raisons diverses.

L'hôpital public français a besoin de médecins : gardons ceux que nous avons ! La Coordination Nationale rappelle sa prise de position d'aller vers une égalisation des revenus des médecins entre statut public et privé, entre spécialités et vers un partage des obligations de permanence des soins.

Elle appelle ses comités à la mobilisation pour que la régularisation des PADHUE ne soit pas un nouveau prétexte à des réductions d'activité.

La Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité apporte tout son soutien aux PADHUE lors de leur journée d'action du 18 janvier.



**COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité**

*(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)*

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Adresse postale : Chez JL Landas - 26 rue Gambetta - Avenue Mich - 44000 Nantes

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 21/07/2023 - N2022RN0181

Présidente : Michèle LEFLON [michele.leflon@orange.fr](mailto:michele.leflon@orange.fr)

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne - 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Secrétaire : Guillaume GRANDJEAN [guillaume.grandjean38@gmail.com](mailto:guillaume.grandjean38@gmail.com)

Adresse : 11 rue Edouard Vaillant - 45120 Chalette sur Loing - Tel 06 58 94 04 10

Trésorier : Jean-Luc LANDAS [jeanluc.landass@ sfr.fr](mailto:jeanluc.landass@ sfr.fr)

Adresse : 26 rue Gambetta - Avenue Mich - 44000 Nantes - Tél : 07 50 45 06 87

Site : <http://coordination-defense-sante.org/> Facebook <https://www.facebook.com/Coordinationdefensesante> X : @CoordNatcomiteH

Contact : [cda12550@coordination-defense-sante.org](mailto:cda12550@coordination-defense-sante.org)